



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 mars 2019, à 20 h au 110 rue Grégoire à Henryville, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Léo Choquette, Valérie Lafond et Michel Lord sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Absents : Mme Isabelle Deland et M. Jean-Sébastien Roy.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20 h00.

**6784-03-2019**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 4 mars 2019.

**6785-03-2019**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**6786-03-2019**  
**Adoption du**  
**procès-verbal**  
**du 4 février**

Il est proposé par Michel Lord appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

**6787-03-2019**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de février**  
**et ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de février 2019 totalisant la somme de : 74,142.49\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de février 2019 au montant de : 137,543.96\$.

Pour un total de comptes à payer de: 211,686.45\$.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**6788-03-2019**  
**Serres et**  
**pépinière**  
**Champlain**

Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition de 25 jardinières suspendues ainsi que 2 pots de fleurs pour la façade du Centre récréatif;

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions;

Attendu que la soumission des Serres et pépinière Champlain au montant de : 1,086.51\$ comprenant les taxes applicables, est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ladite dépense.

**6789-03-2019**  
**Changement de**  
**statut Claude**  
**Quintin employé**  
**permanent**

Attendu que la municipalité doit changer le statut de M. Claude Quintin, concierge;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le changement de statut pour le rendre employé permanent.

**6790-03-2019**  
**Participation**  
**municipale saison**  
**2019 Fruigumes**

Considérant que le Comité de saine alimentation (CSA) s'est rencontré le 28 novembre 2018 concernant les améliorations qui pourraient être apportées au projet de Fruigumes;

Considérant que les participants ont proposé des solutions pour régler certaines problématiques rencontrées en 2018 afin de contribuer au succès de ce service aux citoyens pour la saison 2019;

Considérant que le projet Fruigumes s'est doté d'une mission pour les prochaines saisons qui est de rendre accessible (proximité, prix) une offre de fruits et légumes frais à tous en valorisant le développement social, l'éducation sur la saine alimentation et l'approvisionnement local.

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville s'engage pour la saison 2019 à être l'hôte d'un kiosque sur son territoire;

Que la municipalité d'Henryville fasse la promotion de Fruigumes par des impressions et/ou des communiqués aux citoyens;

Que la municipalité d'Henryville soutienne le recrutement des bénévoles;

Que la municipalité d'Henryville nomme Mme Danielle Charbonneau à titre de représentante municipale qui siègera au Comité de saine alimentation (CSA) assurant le suivi du projet Fruigumes.

**6791-03-2019**  
**Renouvellement**  
**pour le Route du**  
**Richelieu-**  
**Tourisme**  
**Montérégie**

Considérant l'intérêt de la municipalité d'Henryville à poursuivre et à renouveler le contrat de signalisation de la Route du Richelieu pour une durée de cinq ans;

Considérant que nous nous engageons en collaboration avec Tourisme Montérégie, à la mise en place d'un plan d'animation et de mise en valeur de la Route du Richelieu lors des rencontres ultérieures;

Considérant que nous désignons la mairesse Mme Danielle Charbonneau, pour assurer le suivi du dossier, du plan d'animation et de la mise en valeur ainsi que la mise à jour des informations touristiques sur l'outil promotionnel réalisé par Tourisme Montérégie;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que nous confirmons l'approbation et l'autorisation de signalisation sur notre territoire lorsque l'installation de panneaux de signalisation sera nécessaire ou s'il y a modification au tracé.

**6792-03-2019**  
**Révisions des**  
**dispositions des**  
**modalités Entente**  
**administrative**  
**TECQ 2019-2023**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclus certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité;

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription M. Denis Paradis et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

**6793-03-2019**  
**Autorisation Mme**  
**Lavoie, dga**  
**participation au**  
**congrès en loisirs**  
**6 au 10 mai à**  
**Chandler**

Attendu que Mme Geneviève Lavoie, coordonnatrice des loisirs a manifesté son intérêt à participer au Rendez-vous québécois du loisir rural se déroulant les 7, 8 et 9 mai à Chandler;

Attendu que le transport est organisé par Loisir, Sport Montérégie par autobus le lundi 6 mai et le retour devant avoir lieu le vendredi 10 mai et ce à titre gratuit;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la dépense pour 3 nuitées pour un montant de 428.40\$, les frais d'inscription de 120.\$ plus taxes, les repas ou tout autre frais inhérent à cette formation.

**6794-03-2019**  
**Autorisation de**  
**paiement FNX-**  
**Innov/5<sup>ième</sup>**  
**décompte**  
**progressif**

Attendu que la municipalité a donné le contrat aux Consultants S.M. inc pour la surveillance de chantier pour le projet de réfection d'aqueduc et d'égout sur une partie de la rue de l'Église et rue St-Thomas;

Attendu que les Consultants S.M. ont été acheté par FNX Innov, lequel honore le contrat octroyé;

Attendu que FNX Innov a présenté une facture représentant le 5<sup>ième</sup> décompte progressif au montant de : 2,811.14\$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 367695 au montant de : 2,811.14\$ incluant les taxes applicables pour la surveillance de chantier à FNX Innov.

**6795-03-2019**  
**Autorisation de**  
**paiement FNX-**  
**Innov/1<sup>er</sup>**  
**décompte**

Attendu que la municipalité a donné le contrat à Labo S.M. inc pour les travaux de laboratoire contrat de la rue de l'Église et St-Thomas;

Attendu que le Labo S.M. a été acheté par FNX Innov, lequel honore le contrat octroyé;

Attendu que FNX Innov a présenté une facture représentant le 1<sup>er</sup> décompte au montant de : 11,543.49\$;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité paie la facture no. 367540 au montant de : 11,543.49\$ incluant les taxes applicables pour les travaux de laboratoire.

**6796-03-2019**  
**QP RIAEVHP**  
**1<sup>er</sup> versement**

Considérant que la municipalité d'Henryville a adopté par sa résolution no. 6644-11-2018 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2019;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité verse le 1<sup>er</sup> versement de la quote-part à la Régie intermunicipale d'approvisionnement en eau potable Henryville-Venise, au montant de : 38,253.00\$ tel que prévu au budget.

**6797-03-2019**  
**Demande de**  
**remboursement**  
**politique familiale**

Attendu que deux familles ont fait des demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour les activités et une naissance;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité de rembourser deux familles : une famille pour les activités pour un montant de : 1,175.00\$ et une famille pour une naissance pour un montant de 100.\$.

**6798-03-2019**  
**Appui à l'alliance**  
**Ariane**

Attendu que la Commission scolaire des Hautes-Rivières a adopté la résolution HR18.11.13-020 le 13 novembre 2018 concernant l'appui à l'alliance Ariane pour une Politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville appuie la demande de la Commission Scolaire des Hautes-Rivières.

**6799-03-2019**  
**Autorisation de**  
**passage journée**  
**cycliste du Lac**  
**Champlain**

Considérant qu'une demande a été faite le 28 janvier 2019 par le Circuit cycliste du lac Champlain afin d'utiliser une partie du réseau routier de la Municipalité d'Henryville le 8 juin 2019 tel que décrit dans la demande;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'accorder la permission au Circuit cycliste du lac Champlain, d'utiliser une partie du réseau routier de la municipalité tel qu'identifié au plan inclus à la demande;

Que le directeur des incendies M. Alain Héту soit mis au courant de l'évènement et qu'aucun effectif ne sera mis à la disposition des participants;

Que l'organisation du Circuit cycliste du Lac Champlain entreprenne les mesures nécessaires pour aviser la Sûreté du Québec.

**6800-03-2019**  
**Demande**  
**d'acquisition d'un**  
**compresseur**

Attendu qu'il serait opportun que la municipalité fasse l'acquisition d'un compresseur pour le service de la voirie;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise une dépense pour l'acquisition d'un compresseur provenant de la Coop des Montérégiennes au montant de 632.34\$ incluant les taxes applicables tel que décrit dans la soumission no. 2432.

<b>6801-03-2019</b> <b>Autorisation de dépenses activité</b> <b>Chasse aux cocos</b>	<p>Attendu que Mme Geneviève Lavoie est à organiser l'activité : Chasse aux cocos le 20 avril prochain;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense maximale de 500.\$ pour l'évènement.</p>
<b>6802-03-201</b> <b>Dépôt activité</b> <b>camp de jour</b>	<p>Attendu que Mme Geneviève Lavoie est à organiser le camp de jour 2019;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Michel Lord appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 150.\$ représentant le dépôt pour l'activité au Centre de plein air l'Estacade à St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix.</p>
<b>Dépôt rapport du directeur incendie</b>	<p>Aucun rapport n'a été transmis vue l'absence de M. Héту pour cause de maladie.</p>
<b>6803-03-2019</b> <b>Achat d'appareil respiratoire</b> <b>service incendie</b>	<p>Attendu que la municipalité avait prévu au budget de faire l'acquisition d'un appareil respiratoire pour le service incendie;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le paiement de 8,048.25\$ à la compagnie CMP Mayer inc.</p>
<b>Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal et CCU</b>	<p>Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le procès-verbal du CCU.</p>
<b>6804-03-2019</b> <b>Demande de modification règlement de zonage</b>	<p>Attendu que le CCU recommande positivement la demande de modifier le zonage de la zone 305-P de façon à autoriser les multi-logements de trois logements et plus, ainsi que de permettre les constructions jusqu'à trois étages et d'étendre la zone à l'ensemble de l'ilot ainsi qu'à l'espace occupé par le centre communautaire;</p> <p>Attendu la demande qui fut déposée dans le but d'autoriser la construction de multiplex de 4 logements et plus sur le lot 4 777 149;</p> <p>Attendu qu'il est de l'intérêt de la municipalité de maximiser la densité de construction de son territoire en raison du faible nombre restant d'espace vacant;</p> <p>Attendu que les frais de 700\$ prévu au règlement no. 174-2017-1 (tarification) doivent être acquittés avant d'entreprendre toute démarche.</p> <p>Madame Danielle Charbonneau, mairesse, demande le vote concernant la proposition du CCU, les conseillers Messieurs Patrick Wenning, Léo Choquette et Michel Lord votent contre;</p> <p>Madame Valérie Lafond vote pour la proposition du CCU;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à la majorité des voix d'accepter la présente demande et de débiter les démarches de modifications règlementaires selon la recommandation du CCU à l'exception de l'espace occupé par le centre communautaire.</p>
<b>6805-03-2019</b> <b>Demande de nettoyage de fossé</b>	<p>Attendu que la partie située à l'est du rang Lamoureux du cours d'eau de la Rivière du sud branche 61 a été déverbalisée par la MRC et qu'elle n'est plus reconnue comme un cours d'eau;</p> <p>Attendu que le fossé est situé sur un terrain privé dans la municipalité de Saint-Sébastien;</p> <p>Attendu que les fossés de chemins font normalement partie du chemin et sont aux bénéfices de l'infrastructure routière;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville entreprenne des discussions, par l'entremise de l'inspecteur municipal, avec le propriétaire dudit fossé pour une entente.</p>

**6806-03-2019**  
**Inscription de M.**  
**Jean-Pierre Héon**  
**à l'Ordre des**  
**Urbanistes**

Attendu que M. Jean-Pierre Héon, urbaniste est uniquement au service de la municipalité d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts d'inscription en tant que membre de l'Ordre des urbanistes du Québec pour M. Jean-Pierre Héon au montant de : 688.00\$ incluant les taxes applicables pour l'année 2019-2020.

**6807-03-2019**  
**Asphalte-**  
**Permaroute**

Attendu qu'il y a lieu de faire plusieurs réparations de nids de poule sur des routes municipales et que la compagnie Permaroute nous a présenté une soumission pour lesdites réparations;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la compagnie Permaroute à faire les réparations nécessaires incluant le service complet avec 2 hommes et équipement nécessaire à 250.\$/hr. l'asphalte Perma7 à 246.\$/tonne, le transport de l'équipement à 0.70//km.

**6808-03-2019**  
**Absence de**  
**Patrick Barry**

Attendu que M. Patrick Barry, opérateur de l'usine de traitement des eaux usées, nous a fait mention le 25 février qu'il devait s'absenter en mars et avril à l'extérieur du pays pour son travail sur une période minimum de 5 semaines;

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions à deux firmes pour le remplacement de l'opérateur;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la compagnie Techniqueau Solutions soit retenue offrant un prix plus avantageux pour la municipalité.

**6809-03-2019**  
**Génératrice**  
**Drummond**  
**réparation**  
**génératrice PM2**

Attendu que la génératrice au poste PM2 a besoin de réparations d'urgence;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de Génératrice Drummond pour effectuer les réparations nécessaires.

**Période de**  
**questions**

Plusieurs questions ont été posées.

**6810-03-2019**  
**Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Michel Lord, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :39hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Danielle Charbonneau, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, Directrice générale*  
*Secrétaire-trésorière*

*« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».*

